

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, G0T 1X0
Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SERA PROCHAINEMENT TENUE ET QUE CELLE-CI PORTERA SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 272 :

- modifiant le point 156.1, portant sur les logements accessoires, de l'article 2.1, terminologie, du règlement de zonage N° 196 ;
- modifiant le point 213, portant sur les rues publiques, de l'article 2.1, terminologie, du règlement de zonage N° 196 ;
- ajoutant le point 10 à l'article 5.3, du règlement de zonage N° 196, relatif à l'implantation d'un bâtiment en date du 24 septembre 1990 ;
- modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » à la zone AF-10.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro **272**, énuméré ci-haut :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 1^{er} août 2022, du projet de règlement cité ci-haut, portant le numéro 242, tiendra une assemblée publique de consultation le **25 août 2022** à compter de 16 h 00, au 502, rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.C.Q.c.A-19.1).

Que ce projet de règlement concerne, en général, plusieurs zones, de la Municipalité de Saint-Siméon. La description des zones concernées est disponible pour consultation, au bureau municipal. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et que celui-ci est disponible, pour consultation, au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Siméon,
ce huitième (8^e) jour du mois d'août deux mil vingt-deux (2022).

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint / Greffier